

[Compte administratif 2020 : au service de la population et du service public](#)

Le compte administratif est le compte exact des dépenses réalisées et des recettes perçues par la ville pour l'année 2020.

Il clôt le cycle budgétaire débuté le 19 décembre 2019 avec la présentation du [rapport d'orientations budgétaires 2020](#) au conseil municipal. Il contient des indicateurs pertinents sur la santé financière de la collectivité.

Le [compte administratif 2020](#) révèle que la ville a retrouvé des marges de manœuvre budgétaires. Elle a ainsi pu faire face aux dépenses imprévues dues à la crise sanitaire, tout en permettant au service public de se maintenir et de se mobiliser à un niveau très élevé, pour répondre aux besoins de chacune et chacun d'entre nous durant cette période si particulière.

Elle a pu aussi s'engager dans la transition écologique en poursuivant les investissements d'amélioration énergétique des bâtiments.

La crise sanitaire a coûté à la ville près de cinq millions d'euros, tant en dépenses supplémentaires qu'en recettes non perçues.

Le taux de réalisation est de 95.22%. Cela signifie que chaque euro inscrit a été un euro dépensé utilement pour le service public et la population. Ceci montre la très forte mobilisation de tous les agents de la ville.

Ces marges de manœuvre retrouvées vont de pair avec une diminution de la dette et de la durée de désendettement. La ville peut désormais emprunter à des taux très bas, ce qui montre une forte confiance des organismes bancaires mais aussi des services de l'Etat.

Vous trouverez [ICI](#) la présentation du compte administratif, ainsi que sa partie réglementaire.

À télécharger : Compte administratif 2020
[compte_administratif_2020.pdf](#) (.pdf - 1.99 Mo)

[Budget et fiscalité](#)

Qu'est-ce que le budget ?

Le budget est l'acte fondamental de la gestion municipale. Il détermine et autorise les recettes et les dépenses annuelles de la Ville votées par le Conseil Municipal.

Il comporte deux sections :

- > La section de fonctionnement pour la gestion courante des services
- > La section d'investissement pour les programmes d'investissement nouveaux ou en cours

Chaque section doit être présentée à l'équilibre, les dépenses égalant les recettes qui peuvent être de fonctionnement (comme le matériel mis à disposition dans les écoles) ou d'investissement (comme la construction d'un équipement sportif).

Rapport d'orientation budgétaire

Conformément à la législation en vigueur, le Rapport d'Orientation Budgétaire est mis à la disposition du public.

2023 :

[rapport_dorientations_budgetaires_2023.pdf](#) (.pdf - 1.98 Mo)

2022 :

[rapport_dorientation_budgetaire_2022.pdf](#) (.pdf - 5.39 Mo)

2021 :

[rapport_dorientation_budgetaire_2021.pdf](#) (.pdf - 3.79 Mo)

2020 :

[rapport_dorientation_budgetaire_2020.pdf](#)

2019 :

[rapport_dorientation_budgetaire_2019.pdf](#) (.pdf - 1.68 Mo)

2018 :

[rapport_dorientation_budgetaire_2018.pdf](#) (.pdf - 1.46 Mo)

Compte administratif

Le Compte Administratif retrace la comptabilité de l'ordonnateur et notamment l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Ville entre le 1er janvier et le 31 décembre de la même année.

2023 :

[Compte administratif Sevrans 2023](#) (.pdf - 1.2 Mo)

2022 :

[compte_administratif_2022_ville_de_sevrans.pdf](#) (.pdf - 13.66 Mo)

2021 :

[compte_administratif_2021_ville_de_sevrans.pdf](#) (.pdf - 3.44 Mo)

[budget_primitif_2021_ville_de_sevrans.pdf](#) (.pdf - 9.97 Mo)

2020 :

[budget_primitif_2020_ville_de_sevrans.pdf](#) (.pdf - 10.36 Mo)

2019 :

[Budget primitif de la ville de Sevrans - 2019](#) (.pdf - 10.5 Mo)

2018 :

[Compte administratif 2018 de la ville de Sevrans \(fichier intégral\)](#) (.pdf - 10.32 Mo)

[rapport_de_presentation_du_compte_administratif_2018_de_la_ville_de_sevrans.pdf](#) (.pdf - 265.77 Ko)

[CA 2018 Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du jeudi 16 mai 2019](#) (.pdf - 92.28 Ko)

Publié le 02 juin 2021